

Lieux de travail sains

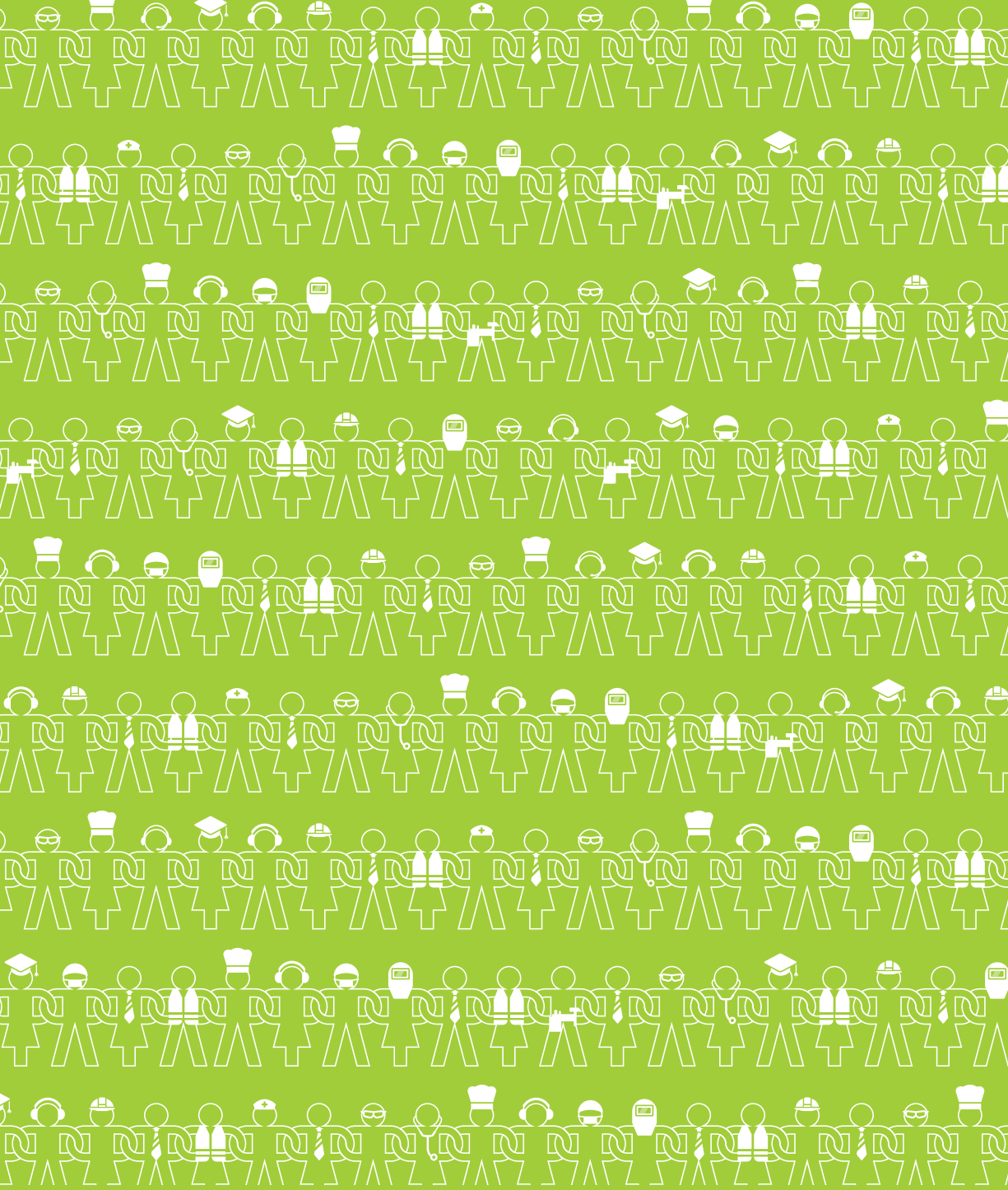
# Ensemble pour la prévention des risques



[www.healthy-workplaces.eu](http://www.healthy-workplaces.eu)

## Guide de la campagne

L'action conjointe de l'encadrement et des travailleurs  
en matière de sécurité et de santé au travail



Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.

Un numéro unique gratuit (\*): 00 800 6 7 8 9 10 11

(\* ) Certains opérateurs de téléphonie mobile n'autorisent pas l'accès aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Une fiche catalographique figure à la fin de l'ouvrage.

© Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, 2012

## Table des matières

---

Introduction	4
<b>L'ampleur du problème</b>	<b>5</b>
<b>Pourquoi l'Union européenne mène-t-elle cette campagne?</b>	<b>7</b>
<b>Ensemble pour la prévention des risques</b>	<b>9</b>
<b>Que signifie la prévention dans la pratique?</b>	<b>10</b>
<b>Le rôle du management</b>	<b>12</b>
<b>Que signifie la prise de responsabilité dans la pratique?</b>	<b>13</b>
<b>Pourquoi la participation des travailleurs est-elle cruciale?</b>	<b>15</b>
<b>Encourager la participation des travailleurs</b>	<b>15</b>
<b>Qu'est-ce que la participation des travailleurs dans la pratique?</b>	<b>17</b>
<b>À propos de la campagne «Lieux de travail sains»</b>	<b>19</b>
<b>Comment fonctionne la campagne?</b>	<b>19</b>
<b>Qui peut participer?</b>	<b>19</b>
<b>Comment participer?</b>	<b>20</b>
<b>Notre réseau de partenaires</b>	<b>21</b>
<b>Notre engagement vis-à-vis des campagnes précédentes et des succès remportés</b>	<b>22</b>
<b>Ressources</b>	<b>24</b>
<b>Contacts</b>	<b>26</b>

# Introduction

**La santé et la sécurité au travail (SST) sont une bonne chose pour les performances, mais aussi pour les travailleurs et pour la société dans son ensemble. Il est aisé de perdre cela de vue lorsque les délais ou les objectifs de production deviennent impératifs. À ce moment-là, au lieu de traiter la sécurité et la santé comme des «fardeaux administratifs», il est plus important que jamais d'être conscient des risques sur le lieu de travail.**

Cette brochure est le guide principal de la **campagne 2012/2013 pour des lieux de travail sains intitulée «Ensemble pour la prévention des risques»** et organisée par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA). Cette campagne est destinée à vous aider, ainsi que votre entreprise, vos travailleurs, vos représentants des travailleurs et l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, à évaluer et à réduire les risques sur le lieu de travail. Bien que les directions d'entreprises et les organisations qu'elles dirigent soient les premières responsables de la sécurité et de la santé, les meilleurs résultats sont toujours obtenus quand les différentes parties prenantes travaillent main dans la main.

Selon Eurostat <sup>(1)</sup>, plus de 5 500 personnes perdent la vie chaque année dans l'Union européenne (UE) des suites d'un accident du travail. En outre, l'Organisation internationale du travail (OIT) estime que 159 000 personnes supplémentaires décèdent <sup>(2)</sup> en raison de maladies professionnelles. Bon nombre de ces vies pourraient être sauvées si les risques étaient anticipés et si des mesures judicieuses de prévention étaient rigoureusement appliquées et suivies. On dit souvent **«mieux vaut prévenir que guérir»**, et cela s'applique plus que jamais à la promotion d'un lieu de travail sûr et sain. C'est pourquoi cette campagne pour des lieux de travail sains porte avant tout sur la prévention des risques.

La campagne 2012/2013 «Lieux de travail sains» présente une structure décentralisée et est destinée à aider les autorités nationales, les entreprises, les organisations, les cadres dirigeants ainsi que les travailleurs et leurs représentants, mais aussi d'autres parties prenantes, à collaborer en vue d'améliorer la santé et la sécurité au travail.

## **La campagne est axée sur:**

- la prévention des risques;
- la gestion des risques;
- l'encouragement des cadres supérieurs à s'engager ensemble avec leurs travailleurs de manière active dans la réduction des risques;
- l'encouragement des travailleurs, de leurs représentants et des autres parties prenantes à coopérer avec les cadres afin de réduire les risques.

*Mieux vaut prévenir que guérir.*



Au cœur de cette campagne se trouve une série de supports qui contribueront à promouvoir ces objectifs. Ceux-ci comprennent des rapports, des guides pratiques, des prospectus, des affiches et des DVD. De plus, nous joindrons nos forces à celles de nos partenaires ainsi que des points focaux nationaux afin de promouvoir la Semaine européenne pour la sécurité et la santé au travail, tout en contribuant à organiser des séminaires de formation, des conférences et des expositions. L'EU-OSHA a également créé un site internet interactif qui offre une multitude d'informations et d'orientations pratiques.

Ce document de campagne contient de nombreuses statistiques qui mettent en évidence les problèmes qu'il convient de traiter et sur lesquels les efforts doivent se concentrer en priorité. Toutefois, il faut aussi se rappeler que, trop souvent, ces statistiques dissimulent des tragédies humaines.

## L'ampleur du problème

Toutes les trois minutes et demie, une personne meurt dans l'Union européenne des suites d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. En 2007, la dernière année pour laquelle des statistiques comparables sont disponibles pour l'EU-27, 6,9 millions de personnes ont subi un ou plusieurs accidents du travail<sup>(1)</sup>. En outre, des millions d'autres travailleurs dans toute l'Europe souffrent de problèmes de santé liés au travail.

Les accidents coûtent très cher aux travailleurs et à leurs familles, à leurs employeurs ainsi qu'à la société dans son ensemble. Selon l'étude «Labour Force Survey» de 2007 portant sur la main-d'œuvre<sup>(2)</sup>, 73 % des accidents du travail ont entraîné un congé de maladie d'au moins une journée, et 22 % un congé de maladie d'au moins un mois. Ces taux de maladie et ces problèmes de santé liés au travail ont une incidence directe sur la croissance économique et l'emploi dans toute l'Europe. En réalité, au moins 450 millions de journées de travail sont perdues chaque année<sup>(3)</sup>. Les estimations varient, mais ces accidents ainsi que les problèmes de santé coûtent chaque année à l'économie de l'UE un montant minimal de 490 milliards d'euros<sup>(4)</sup>.

Les recherches nous apprennent qu'il est possible de prévenir la grande majorité des accidents et des problèmes de santé sur le lieu de travail. Fort heureusement, les progrès ont été rapides en la matière. Entre 1999 et 2007, l'UE a amélioré de manière spectaculaire la sécurité au travail, le nombre des accidents mortels ayant chuté de 5 275 à 3 782<sup>(5)</sup> dans l'EU-15. L'amélioration de la sécurité au travail a encore été plus rapide en ce qui concerne les accidents non mortels, dont le nombre a été réduit de plus de 900 000<sup>(6)</sup>.

En dépit de ces bonnes nouvelles, les maladies professionnelles, qui présentent souvent une longue période de latence, sont clairement en progression.

(1) *Health and safety at work in Europe (1999-2007) — A statistical portrait*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2010, p. 97.

(2) Organisation internationale du travail, 2005: ce chiffre est une estimation pour l'EU-27 (<http://www.ilo.org/public/english/region/eurpro/moscow/areas/safety/docs/worldcongressreporteng.pdf>).

(3) Voir note 1.

(4) Voir note 1.

(5) En additionnant les 83 millions de journées de travail perdues par suite des accidents aux 367 millions de journées de travail perdues par suite des problèmes de santé, *Health and safety at work in Europe (1999-2007) — A statistical portrait*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2010, p. 97.

(6) En tenant compte d'une perte de 4 % du produit intérieur brut (PIB) due à de mauvaises conditions de travail (<http://osha.europa.eu/en/press/articles/Present-new-and-emerging-risks-IOHA>).

(7) Voir note 1.

(8) Eurostat, «Accidents du travail (ESAW) — jusqu'en 2007» ([http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=hsaw\\_aw\\_nnasx&lang=en](http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=hsaw_aw_nnasx&lang=en)).

## ÉTUDE DE CAS

### Jeux Olympiques, Royaume-Uni — La prise de responsabilité en matière de sécurité et de santé

L'Olympic Delivery Authority (ODA) est l'organisation responsable de la création du parc olympique et des lieux annexes pour les jeux Olympiques et Paralympiques de Londres, organisés en 2012. Le parc olympique a été construit sur 200 hectares de terrain hautement contaminé de l'est de Londres. Environ 40 000 personnes ont travaillé à cet endroit et, aux heures de pointe, elles étaient jusqu'à plus de 13 000 sur le site. Il s'agissait d'un projet gigantesque qui, s'il avait été mal géré, aurait pu causer un nombre inacceptable de décès et de blessures graves.

Sur plus de 70 millions d'heures travaillées, il y a eu 25 périodes de 1 million d'heures sans que le moindre accident ait été signalé ainsi que 4 périodes de 2 millions d'heures et 1 période de 3 millions d'heures.

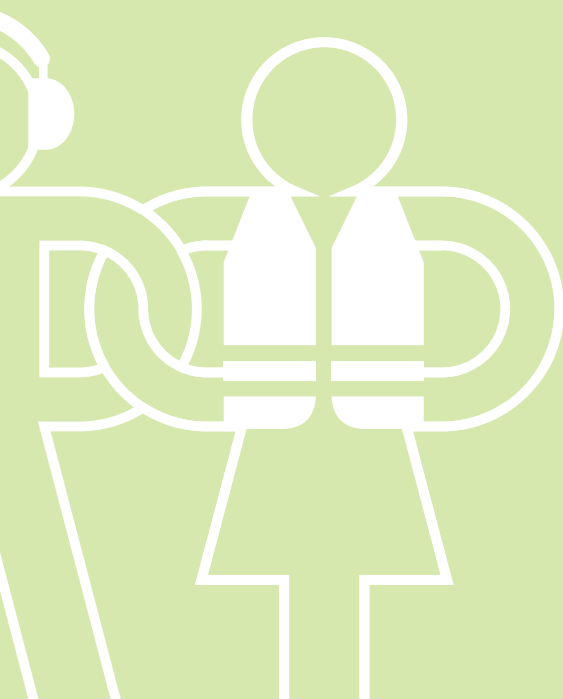
L'ODA attribue ce record enviable à une prise de responsabilité très ferme qui s'est concentrée sur l'élimination de tous les risques d'accident dans le cadre de ce projet. L'autorité a déclaré qu'elle s'engageait à l'égard de ses travailleurs:

- à gérer les risques pour leur santé et leur sécurité;
- à créer des lieux et des systèmes de travail sûrs;
- à fournir des informations, des instructions, de la formation et de la supervision;
- à discuter avec enthousiasme de ces dispositions avec le personnel, les partenaires et les fournisseurs.

Il existait des lignes de communication claires dans toute la chaîne de management. De plus, le directeur général et le président du projet ont ensemble déclaré qu'ils «rendraient compte des performances en termes de santé, de sécurité et d'environnement au conseil d'administration de l'ODA à intervalles réguliers, ainsi qu'en cas d'incident notable».

En outre, la commission de la sécurité, de la santé et de l'environnement du conseil d'administration a régulièrement examiné les performances et la gouvernance du programme de construction; elle a en outre accepté d'examiner et de réévaluer les pratiques de travail «aussi souvent que nécessaire». Ces changements ont été communiqués à l'ensemble du personnel et des fournisseurs afin de maximiser la sécurité et la santé de chaque personne participant à la préparation des jeux.

Les résultats du programme en termes de sécurité se sont progressivement améliorés grâce aux initiatives qui ont été prises, mais aussi grâce à l'engagement des travailleurs.



## Pourquoi l'Union européenne mène-t-elle cette campagne?

La promotion de la sécurité et de la santé a toujours été l'un des principes fondamentaux de l'intégration européenne, et ce pour toute une série de raisons éthiques, sociales et économiques. Premièrement, sur le plan éthique, il est clair que la promotion de la sécurité et de la santé devrait être une priorité majeure de tout organe d'administration ou de direction. Deuxièmement, l'un des fondements du marché unique européen réside dans l'harmonisation des normes, y compris des normes en matière de sécurité des produits et des processus. Ces normes harmonisées contribuent à garantir que l'activité économique puisse se dérouler sans accroc dans toute l'Union européenne. Troisièmement, non seulement la promotion de la sécurité et de la santé améliore la protection des travailleurs, mais elle contribue également à l'efficacité de l'activité économique.

La stratégie actuelle de l'UE invoque également les principes fondamentaux de la prévention, exposés de manière plus détaillée dans la directive 89/391/CEE du Conseil du 12 juin 1989, dite «directive-cadre». L'article 6 de cette directive affirme qu'il est de la responsabilité de l'employeur de prendre des mesures de sécurité et de santé conformes à ces principes généraux de prévention. Cela exige sans aucun doute un leadership clair de la part de la direction de l'entreprise. Cette directive souligne par ailleurs l'importance de la participation des travailleurs dans l'adoption de ces mesures, qui a également été reconnue, plus récemment, comme un droit fondamental dans l'article 27 de la charte européenne des droits fondamentaux.

Très clairement, l'action de l'UE n'est pas uniquement une nécessité pratique, mais elle est aussi une exigence légale contraignante.

*«Si l'on peut assumer ses responsabilités de manière correcte, il est également possible d'obtenir des résultats fantastiques en termes de sécurité.»* LAWRENCE WATERMAN, CHEF

DE LA SÉCURITÉ, OLYMPIC DELIVERY AUTHORITY







## Les avantages d'une sécurité et d'une santé de bonne qualité

Se préoccuper de la santé et de la sécurité offre la possibilité d'améliorer l'efficacité de l'activité économique, mais aussi de protéger les travailleurs. Ces possibilités ont été analysées dans la récente enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents (Esener) <sup>(\*)</sup>.

Ces avantages peuvent comprendre:

- une réduction des coûts et des risques — l'absentéisme et les taux de rotation sont plus faibles, le nombre d'accidents est moins élevé, le risque d'une action judiciaire est réduit;
- un prestige rehaussé pour les fournisseurs et les partenaires;
- une meilleure réputation pour la responsabilité sociale des entreprises (RSE) auprès des investisseurs, des clients et du public;
- une augmentation de la productivité — les employés sont en meilleure santé, plus heureux et plus motivés.

---

(\*) Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, *Worker representation and consultation on health and safety — Analysis of the findings of the European Survey of Enterprises on New and Emerging Risks*, 2012.



# Ensemble pour la prévention des risques

La prévention est la pierre angulaire de l'approche européenne en matière de gestion des risques. Dans la pratique, elle implique d'analyser les processus de travail afin de détecter les risques à court et à long terme, puis de prendre des mesures pour soit éliminer ceux-ci, soit les atténuer. Pour parler simplement, la prévention concerne la gestion des risques liés au travail, avec pour objectif ultime de réduire le nombre d'accidents et de maladies professionnelles, et même de les éradiquer.

La responsabilité finale de la gestion des risques incombe aux employeurs et à la direction de l'entreprise, mais leurs efforts sont voués à l'échec sans une participation active des travailleurs. Pour ces raisons, cette campagne met particulièrement l'accent sur l'importance de la prise de responsabilité de la direction de l'entreprise et des

propriétaires, qui doivent travailler en tandem avec une participation active des travailleurs.

**Pour aider à promouvoir ces thèmes centraux, la campagne «Lieux de travail sains» 2012/2013 vise les objectifs stratégiques suivants:**

- promouvoir le message central selon lequel les travailleurs et les cadres doivent travailler ensemble pour prévenir les risques, et ce pour des raisons à la fois pratiques, juridiques, économiques et éthiques;
- donner des orientations claires et simples aux employeurs pour que ceux-ci gèrent les risques spécifiques liés au travail, en partenariat avec les travailleurs et leurs représentants;
- mettre à disposition des conseils, des informations et des outils pratiques en vue de promouvoir une culture de la prévention des risques, notamment dans les petites et moyennes entreprises;
- favoriser l'inclusion de la gestion de la sécurité et de la santé au travail dans les politiques de responsabilité sociale des entreprises adoptées par les organisations;
- poser les fondations d'une culture plus durable de la prévention des risques en Europe.

*«Quelle que soit la taille de l'organisation, la prise de responsabilité de la direction et la participation active des travailleurs sont essentielles à une gestion réussie de la santé et de la sécurité. C'est pourquoi j'invite les grandes entreprises comme les petites, qu'elles soient publiques ou privées, et quel que soit leur secteur d'activité, à s'engager dans cette campagne.»*

CHRISTA SEDLATSCHKE, DIRECTEUR DE L'EU-OSHA





© EU-OSHA/Jim Holmes

© EU-OSHA/Jim Holmes

## Que signifie la prévention dans la pratique?

Les principes généraux de la prévention sont énoncés à l'article 6 de la directive-cadre (voir ci-dessous). Il est crucial que les employeurs, les travailleurs et leurs représentants comprennent ces principes s'ils veulent contrôler efficacement — ou, de préférence, éliminer — les risques.

### Les principes fondamentaux de la prévention des risques sont les suivants:

- éviter les risques;
- évaluer les risques qui ne peuvent être évités;
- combattre ceux-ci à la source;
- adapter le travail à l'individu, notamment en ce qui concerne la conception des lieux de travail et le choix des équipements et des méthodes de production (ainsi que la réduction, dans toute la mesure du possible, des pratiques de travail répétitives);
- s'adapter au progrès technique;
- remplacer les solutions dangereuses par des solutions non dangereuses ou moins dangereuses;
- élaborer une politique générale cohérente en matière de protection, qui couvre la technologie, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs liés à l'environnement de travail;
- donner la priorité aux mesures de protection collectives sur les mesures de protection individuelles;
- donner des instructions adéquates aux travailleurs.

*La prévention, c'est la gestion des risques. Les risques sont gérés par la coopération entre les personnes.*



## ÉTUDE DE CAS

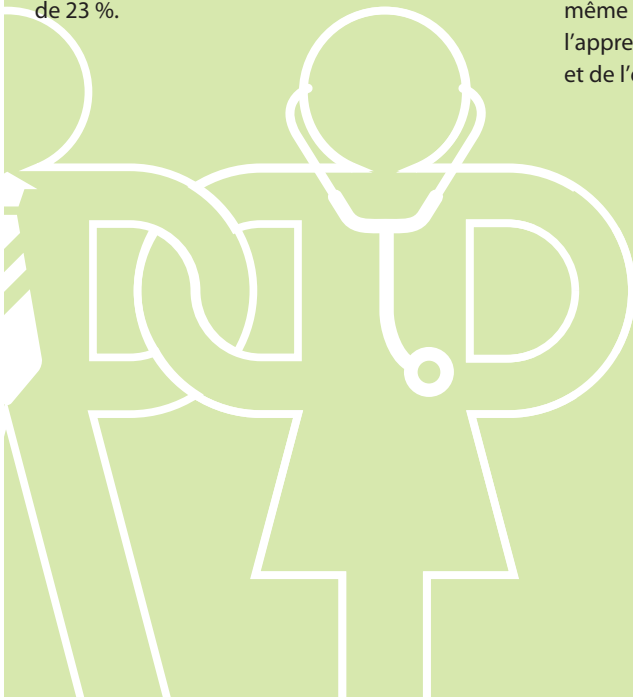
**BASF — Mettre la sécurité au tout premier plan**

Il n'est tout simplement pas possible, dans de nombreux secteurs, d'éviter totalement les risques, l'industrie chimique en étant un exemple parfait. Les employés de BASF, l'une des plus grandes entreprises de produits chimiques au monde, sont quotidiennement confrontés à un large éventail de risques. Au lieu de traiter séparément chaque risque, l'entreprise a décidé d'adopter une approche globale en faisant évoluer la culture tout entière de l'entreprise pour placer la sécurité au premier plan.

La pièce maîtresse de ce programme était une campagne visant à réduire le temps perdu dû aux blessures et aux maladies professionnelles de 80 % de 2002 à 2020. En 2008, elle avait déjà commencé à porter ses fruits, le temps perdu en raison des blessures étant réduit de 46 %, le temps perdu en raison des maladies professionnelles ayant, quant à lui, diminué de 23 %.

L'entreprise attribue ces résultats à la mise en œuvre des stratégies mentionnées ci-après:

- la direction fait preuve d'un engagement crédible et visible en faveur de la sécurité en donnant l'exemple, en faisant de la sécurité une priorité et en garantissant la clarté dans tous les domaines concernant la sécurité;
- les travailleurs participent à tous les aspects de la sécurité et apportent leur contribution active par leurs connaissances et leur expérience;
- l'entreprise met l'accent sur la responsabilité individuelle. Il est attendu de chaque salarié et de chaque cadre qu'il respecte toutes les règles et tous les règlements applicables, qu'il agisse en étant conscient des risques, qu'il réagisse aux dangers et qu'il tire les leçons de ses erreurs et de celles commises par d'autres;
- la direction et les employés sont encouragés à s'exprimer ouvertement sur la sécurité, en toute confiance et dans l'ensemble de l'organisation. En même temps, la direction s'efforce de promouvoir l'apprentissage, dans le respect des connaissances et de l'expérience.





## Le rôle du management

La santé et la sécurité devraient faire partie intégrante du processus quotidien consistant à gérer une entreprise. Si la santé et la sécurité ne sont pas gérées, l'entreprise n'est pas gérée. Depuis le sommet de l'organisation et tout au long de la chaîne de direction, la gestion de la santé et de la sécurité devrait faire partie intégrante de la culture du lieu de travail et ne devrait pas être abandonnée aux spécialistes.

La consultation des travailleurs et de leurs représentants à propos des questions de sécurité et de santé doit être considérée comme un principe crucial d'une direction efficace. Toutefois, les cadres ne devraient pas se contenter de consulter leurs subordonnés, ils devraient s'engager activement avec eux et les encourager à participer véritablement à la prise de décisions. La consultation n'est pas uniquement une exigence légale, elle peut également avoir une valeur économique. Les travailleurs connaissent probablement les principaux risques auxquels ils se voient exposés au quotidien et peuvent souvent concevoir des solutions simples et rentables.

La protection de la santé et de la sécurité devrait faire partie intégrante du processus quotidien consistant à gérer une entreprise. Elle doit être considérée comme un système dynamique qui s'adapte et évolue au fil du temps, au lieu d'être un exercice bureaucratique rigide qui résiste au changement.

Il est important que les cadres fassent preuve de responsabilité, par exemple en suivant eux-mêmes toutes les règles en matière de sécurité et de santé au lieu de se contenter d'ordonner aux travailleurs de les suivre.

(10) Stadler, P., et Spieß, E, *Mitarbeiterorientierte Führung und soziale Unterstützung am Arbeitsplatz*, INQA/Bundesanstalt für Arbeitsschutz und Arbeitsmedizin, 2005 (<http://www.inqa.de/Inqa/Navigation/publikationen/did=56808.html>).

Certains éléments montrent également que les bons cadres en matière de gestion de la sécurité et de la santé au travail obtiennent des taux d'absentéisme moins élevés, car le comportement en matière de leadership est lié aux congés de maladie et au bien-être des travailleurs <sup>(10)</sup>. Il a été démontré que le nombre de membres du personnel qui tombent malades dépend de l'encadrement. Lorsque les cadres sont transférés vers un autre service, la durée moyenne des congés de maladie du personnel dont le cadre est responsable ne change pas, et ce même si les membres du personnel ont changé.

## Que signifie la prise de responsabilité dans la pratique?

Cela signifie:

- de la part du conseil d'administration et des directeurs/propriétaires, prendre un engagement visible et actif;
- mettre en place des systèmes de communication et des structures de gestion efficaces «de haut en bas» — ou une communication transversale dans les petites entreprises;
- associer la main-d'œuvre et ses représentants à la promotion et à la réalisation de conditions de travail sûres et saines, par exemple en les rendant autonomes et en encourageant une communication efficace «de bas en haut», et en mettant à disposition des formations de haute qualité;
- gérer la sécurité et la santé en se fondant sur les évaluations des risques;
- intégrer une bonne gestion de la sécurité et de la santé dans tous les secteurs de l'entreprise;
- garantir la sécurité et la santé, ce qui est capital pour les stratégies en matière de RSE de l'organisation (ainsi que ses valeurs essentielles);
- promouvoir ces idées tout au long de la chaîne d'approvisionnement;
- superviser et examiner les performances en matière de santé et de sécurité, et en rendre compte.

### Les exemples pratiques de prise de responsabilité en matière de sécurité et de santé au travail comprennent ce qui suit:

- montrer l'exemple (en suivant toujours l'esprit et la lettre des règles en matière de sécurité et de santé);
- prendre une responsabilité personnelle et montrer que cela vous tient à cœur;
- visiter les sites de travail pour discuter avec le personnel des questions de sécurité et de santé (il se peut qu'en plus de mettre les problèmes en évidence, les travailleurs apportent également des solutions);
- mettre à disposition des ressources financières et du temps — allouer des budgets à la formation, à l'équipement ou à des spécialistes en matière de sécurité et de santé, et leur accorder du temps pour des tâches d'encadrement.

*«Nous soulignons la responsabilité individuelle de tous les travailleurs et à tous les niveaux de l'encadrement.» SHLOMO COHEN,*

DIRECTEUR DE SITE, INTEL AMSTERDAM



## ÉTUDE DE CAS

### La réduction des risques dans une petite entreprise autrichienne

Marchl est une petite entreprise familiale autrichienne qui s'est spécialisée dans la fabrication de produits dérivés de l'acier tels que des abris pour automobiles, des cages d'escaliers, des clôtures et des jardins d'hiver.

La sécurité au travail est un thème important pour la direction de l'entreprise. Un système de gestion de la sécurité et de la santé a été mis en place, mais des accidents mineurs tels que des coupures, des brûlures et des blessures par écrasement ont continué de se produire et n'étaient pas pris au sérieux. La direction a décidé de travailler avec les employés afin de réduire encore davantage les risques.

Dans chaque «zone de risques», les travailleurs de l'entreprise se sont vu demander d'évaluer les risques et de présenter des suggestions d'amélioration. Une fois les améliorations réalisées, il leur a été demandé de les évaluer. Après deux mois, les groupes de travailleurs ont été mutés au sein d'une autre «zone de risques» et priés d'effectuer le même audit. Cela a impliqué une nouvelle vérification des améliorations par le «regard neuf» d'un autre groupe et chaque travailleur a pu se familiariser avec les risques existant dans les différentes zones de risques; les travailleurs se sont ainsi fait une idée de la meilleure manière d'améliorer la sécurité.

Ce projet a permis de réduire le nombre de petits accidents et d'accidents évités de justesse, il a réduit le nombre de congés de maladie, amélioré la motivation des travailleurs et la productivité et sensibilisé aux questions de sécurité et de santé.





## Pourquoi la participation des travailleurs est-elle cruciale?

La responsabilité de la gestion des risques liés au travail se trouve clairement entre les mains des employeurs, mais ces efforts sont voués à l'échec sans une participation active des travailleurs. De nombreux éléments montrent aujourd'hui qu'une participation active entraîne une amélioration spectaculaire de la sécurité et de la santé sur le lieu de travail.

L'enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents (Esener) montre ainsi que la participation des travailleurs, combinée à l'engagement de la direction, débouche sur une nette amélioration des performances en termes de sécurité et de santé au travail. Les entreprises présentant une participation plus élevée des travailleurs combinée à un engagement soutenu de la part de la direction ont par exemple dix fois plus de chances de disposer d'une politique documentée en matière de SST <sup>(11)</sup>, avec pour avantage supplémentaire le fait que ces mesures seront perçues comme plus efficaces.

Un document de 2007 du ministère britannique du commerce et de l'industrie <sup>(12)</sup> estimait que les représentants de la sécurité des travailleurs préviennent chaque année entre 8 000 et 13 000 accidents du travail dans le pays. Une récente étude de la Confédération européenne des syndicats (CES) <sup>(13)</sup> a conclu que la représentation syndicale a pour conséquences un meilleur respect des règles, des taux d'accidents plus faibles et une diminution des problèmes de santé liés au travail. Pour ces raisons et d'autres encore, la participation des travailleurs à la prise de décisions en matière de santé et de sécurité fait partie intégrante de la législation européenne.



© EU-OSHA/Jim Holmes

## Encourager la participation des travailleurs

Il est du devoir des employeurs de consulter les travailleurs et leurs représentants en matière de santé et de sécurité, mais il est plus efficace de leur permettre de prendre une part active dans les questions quotidiennes de sécurité et de santé au travail. Les cadres doivent créer un climat propice dans lequel les personnes se sentent suffisamment en confiance pour évoquer les problèmes et contribuer à l'élaboration de processus et de lieux de travail plus sûrs. Cela ne doit pas être considéré comme un processus bureaucratique supplémentaire ou un fardeau indésirable, mais au contraire comme une excellente opportunité d'améliorer non seulement la sécurité, mais aussi la productivité. Les recherches montrent que le fait de puiser dans les connaissances des travailleurs offre aux cadres une formidable ressource qui les aide à élaborer des lieux de travail sûrs, efficaces et durables <sup>(14)</sup>.

<sup>(11)</sup> Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, *Worker representation and consultation on health and safety — Analysis of the findings of the European Survey of Enterprises on New and Emerging Risks*, 2012.

<sup>(12)</sup> *The health and safety of Great Britain: be part of the solution*, Health and Safety Executive, juin 2009.

<sup>(13)</sup> Menéndez, M., Benach, J., et Vogel, L., *The impact of safety representatives on occupational health: A European perspective*, Bruxelles, ETUI, 2009.

<sup>(14)</sup> Pot, F. D., et Koningsveld, E. A. P., «Quality of working life and organizational performance — Two sides of the same coin», *Scandinavian Journal of Work, Environment and Health*, 2009, vol. 35, n° 6, p. 421-428.



## Les avantages d'une participation des travailleurs comprennent:

- des taux d'accidents plus faibles;
- des solutions rentables;
- une main-d'œuvre plus satisfaite et plus productive;
- des taux d'absentéisme plus faibles;
- une conscience plus aiguë des risques sur le lieu de travail;
- un meilleur contrôle des risques sur le lieu de travail.

## Qu'est-ce que la participation des travailleurs dans la pratique?

En substance, elle consiste en un rôle actif des travailleurs et des cadres dans l'identification des problèmes et la conception des solutions. Cela signifie, dans la pratique:

- un dialogue efficace et ouvert qui implique d'être vraiment à l'écoute des préoccupations de chacun;
- une résolution conjointe des problèmes et des prises de décisions conjointes;
- la participation à l'élaboration de politiques et de pratiques en matière de sécurité et de santé;
- la participation des travailleurs à la promotion et à la mise en œuvre de conditions de travail sûres et saines;
- la pleine coopération des travailleurs et des employeurs en vue d'améliorer la sécurité, la santé et le bien-être au travail;
- la mise en place de mesures permettant que tous ces arrangements se réalisent dans la pratique.

### ÉTUDE DE CAS

#### Initiative conjointe des travailleurs et des cadres

Une grande entreprise de confiserie (Nestlé, York, Royaume-Uni), qui emploie 2 000 travailleurs, connaissait un grave problème de blessures dues à des glissades ou à des chutes. Pour tenter de réduire le taux de ces accidents, l'entreprise a lancé une initiative conjointe, avec la participation pleine et entière des représentants des travailleurs. Cette initiative comprenait une procédure spéciale de signalement pour les blessures dues aux glissades et aux chutes, ainsi qu'une analyse des causes de ces blessures. Une fois les causes premières identifiées, des séances communes d'information destinées aux cadres, aux superviseurs et aux représentants des travailleurs ont été organisées afin de diffuser les conclusions. Ces conclusions ont ensuite été partagées avec la main-d'œuvre, par le biais d'une campagne efficace d'information qui incluait des affiches, des brochures, etc.

Après trois ans, cette campagne a conduit à une réduction de 60 % des accidents dus à des glissades ou à des chutes. Dix-huit mois plus tard, une campagne similaire a été mise en œuvre pour tenter de réduire les blessures liées à la manutention, qui a débouché sur une réduction de 40 % du nombre de ces blessures en l'espace de deux ans.





## Dates clés

- Démarrage de la campagne: 18 avril 2012
- Semaines européennes pour la sécurité et la santé au travail: octobre 2012 et octobre 2013
- Cérémonie de remise du prix des bonnes pratiques: avril 2013
- Sommet «Lieux de travail sains»: novembre 2013



# À propos de la campagne «Lieux de travail sains»

## Comment fonctionne la campagne?

Nous contribuons à créer des lieux de travail plus sûrs et plus sains pour le plus grand profit de tous, mais nous ne pouvons pas y arriver seuls. C'est la raison pour laquelle la campagne 2012/2013 pour des lieux de travail sains intitulée «Ensemble pour la prévention des risques» repose sur un large éventail de parties prenantes et de partenaires, y compris les gouvernements et leurs organismes, les employeurs, les travailleurs et les entreprises, qu'ils soient grands ou petits. Si nous souhaitons améliorer de manière significative la sécurité et la santé, il faut que tous ces acteurs participent à la campagne et promeuvent ses messages centraux.

Nous sommes en mesure de vous fournir une grande part des conseils, des informations et des supports éducatifs dont vous aurez besoin pour jouer votre rôle dans cette campagne à l'échelle européenne (voir à la page suivante «Comment participer?»). Vous pouvez ensuite façonner ces supports sur mesure, afin de les adapter à votre propre cas et de joindre vos forces aux organisations les plus appropriées en vue de maximiser les effets de la campagne.



## Qui peut participer?

La campagne s'adresse à toutes les organisations et à tous les individus aux niveaux local, national et européen, parmi lesquels:

- les employeurs des secteurs public et privé, y compris les petites et moyennes entreprises (PME);
- les cadres, les agents de maîtrise et les travailleurs;
- les organisations syndicales et les délégués à la sécurité;
- les organisations patronales;
- les associations professionnelles;
- les institutions spécialisées dans la sécurité et la santé;
- les professionnels et les experts dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail;
- les responsables des formations et les membres du personnel enseignant;
- les services régionaux et locaux de prévention des risques en matière de sécurité et de santé au travail et les services d'assurance.



## Comment participer?

### **Vous pouvez participer à la campagne «Lieux de travail sains» 2012/2013 de la façon suivante:**

- en diffusant et en publiant des informations et des supports relatifs à la campagne (brochures, rapports, guides, fiches d'information, check-lists, présentations PowerPoint et vidéos d'animation mettant en scène le personnage Napo, etc.). Cela facilitera la prise de conscience en matière de sécurité et de santé au travail, au sein tant de votre propre organisation que de celles avec lesquelles vous travaillez. Vous trouverez de plus amples renseignements dans la rubrique «Ressources de campagne» de notre site internet ([www.healthy-workplaces.eu](http://www.healthy-workplaces.eu));
- en organisant vos propres activités, par exemple des formations de sensibilisation à la sécurité et à la santé, des conférences et des ateliers, des concours ou des quiz, des affiches, des films ou des photos, des programmes de propositions, des campagnes publicitaires et des conférences de presse;
- en profitant des outils en ligne disponibles sur le site internet de la campagne. Ceux-ci offrent un espace où l'EU-OSHA peut partager ses connaissances et ses meilleures pratiques avec ses partenaires;
- en participant au concours du prix des meilleures pratiques «Lieux de travail sains», qui distingue des organisations de différentes dimensions ayant trouvé des façons innovantes de promouvoir la sécurité et la santé;
- en participant à la Semaine européenne pour la sécurité et la santé au travail, qui se tient en octobre de chaque année (43<sup>e</sup> semaine de l'année civile). Celle-ci fait fonction de plate-forme pour l'organisation d'événements dans toute l'Europe et comprend des conférences et des expositions, des sessions de formation et des activités dans le cadre desquelles les organisations, grandes ou petites, travaillent de concert. La contribution des nombreuses initiatives locales et régionales mises en œuvre par des organisations



syndicales, des entreprises, des organisations non gouvernementales et des administrations publiques joue également un rôle important.

### **Vous pouvez également obtenir une reconnaissance officielle de votre soutien à la campagne «Lieux de travail sains»:**

- en devenant partenaire officiel de l'UE pour cette campagne, si vous êtes une organisation ou une entreprise paneuropéenne ou internationale;
- en devenant partenaire national de la campagne, si vous êtes un particulier ou une organisation active sur le plan national. Consultez votre point focal national pour vérifier si cette forme, ou toute autre forme de reconnaissance, est proposée dans votre pays.

Devenir partenaire officiel implique certaines responsabilités, mais cela apporte également un certain nombre d'avantages. Vous pouvez en apprendre plus sur notre offre de partenariat dans une rubrique spéciale du site internet de la campagne.

## Notre réseau de partenaires

Des partenariats réels avec des parties prenantes de poids sont essentiels au succès de la campagne. Nous pouvons compter, au sein de l'EU-OSHA, sur le soutien de plusieurs réseaux différents de partenaires, dont:

- **les points focaux nationaux:** la campagne «Lieux de travail sains» est coordonnée au niveau national par le réseau de points focaux de l'Agence. Si vous souhaitez en savoir plus à propos de nos points focaux ou entrer directement en contact avec ceux-ci, vous trouverez leurs coordonnées à la fin de ce guide;
- **les partenaires officiels de campagne de l'UE:** il s'agit d'organisations paneuropéennes ou internationales qui soutiennent activement la campagne «Lieux de travail sains». Si vous



© EU-OSHA/Julia Lazareva

souhaitez en savoir plus sur les anciens partenaires ou les partenaires actuels de notre campagne, ou devenir vous-même partenaire, veuillez consulter notre site internet;

- **le réseau Entreprise Europe:** ce réseau, géré par la Commission, assiste et conseille les petites et moyennes entreprises dans toute l'Europe, et sur toute une série de thèmes. La campagne «Lieux de travail sains» constitue un important domaine de coopération entre l'EU-OSHA et le réseau Entreprise Europe.

*«L'évaluation des risques doit s'effectuer en coopération avec les travailleurs opérant sur la machine correspondante afin d'obtenir des mesures d'amélioration raisonnables.»* ROLAND JUNG,

DIRECTEUR DE PRODUCTION, PIRELLI BREUBERG



## Notre engagement vis-à-vis des campagnes précédentes et des succès remportés

Nos campagnes biennales «Lieux de travail sains» sont à présent les plus importantes du genre en Europe et sont de plus en plus populaires. Par exemple, la campagne 2010/2011 sur la maintenance sûre a donné lieu à une participation record dans tous les États membres de l'UE et au-delà, des centaines d'événements ayant été organisés autour du thème de la maintenance et de son importance.

L'EU-OSHA a soutenu les activités de campagne sur le plan national en mettant gratuitement un large éventail de supports de campagne et de services à la disposition de ses points focaux nationaux et de ses partenaires officiels de campagne, afin de les aider à faire la publicité de cette campagne. Au cours de la seule première année, 3 millions de fiches d'information et 1 million de guides de campagne et de brochures de promotion ont été distribués en 24 langues.

Nous avons également promu la maintenance sûre par le biais de conférences, de séminaires et de sessions de formation destinés aux travailleurs, aux employés et aux autres parties prenantes. La Semaine européenne annuelle pour la sécurité

et la santé au travail a fait office de catalyseur particulièrement important, qui a stimulé l'organisation de centaines d'événements de sensibilisation dans toute l'UE et au-delà.

Plus de 50 partenaires ont uni leurs efforts dans le cadre de la campagne sur la maintenance sûre. Ceux-ci ont organisé un large éventail d'activités:

- la Fédération européenne des sociétés nationales de maintenance (EFNMS) a distribué des publications et des produits promotionnels relatifs à cette campagne et a édité un rapport sur la maintenance sûre. Elle a également élaboré un e-réseau en langue française et créé des sites internet spécialisés consacrés à différents aspects de la maintenance sûre;
- Toyota Materials Handling a organisé des conférences avec des cadres supérieurs responsables de la maintenance et de la formation, a présenté la campagne dans des conférences de presse et distribué des supports de campagne à son réseau de partenaires et d'entreprises contractantes. L'entreprise a également consacré une rubrique de son site internet et de son intranet à la campagne;
- la Confédération européenne des syndicats (CES) a offert une grande visibilité à la campagne «Lieux de travail sains» sur la maintenance sûre à l'occasion de son 12<sup>e</sup> congrès;
- la Fédération de l'industrie européenne de la construction (FIEC) a accueilli des réunions avec des entrepreneurs, des travailleurs et d'autres acteurs de l'industrie de la construction afin de promouvoir la sécurité et la santé.

*«Lieux de travail sains» est la principale campagne européenne dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail.*





## OIRA — Partager les meilleures pratiques dans toute l'Union européenne

Le projet d'**outil interactif d'évaluation des risques en ligne** (OIRA) est une initiative multinationale menée en collaboration visant à élaborer des applications internet gratuites et d'utilisation aisée. L'outil gratuit OIRA est destiné à aider les petites organisations à procéder à une évaluation efficace des risques. Il guidera pas à pas les utilisateurs à travers le processus d'évaluation, du début à la fin, et les aidera à effectuer des progrès et à suivre ceux-ci. Ses principaux objectifs sont les suivants:

- garantir la santé et la sécurité des travailleurs en rationalisant les évaluations des risques et en partageant les meilleures pratiques;
- aider les entreprises à profiter d'un outil d'évaluation des risques spécifiques au secteur, constamment mis à jour, facile à appliquer et validé par les partenaires sociaux et les autorités nationales;
- appliquer cet outil sectoriel au niveau de l'entreprise et des différents ateliers, en encourageant l'employeur à évaluer les risques, à mettre en œuvre un plan d'action, à régulièrement ajuster celui-ci, puis à entreprendre des actions;
- améliorer les conditions de travail en utilisant l'outil pour évaluer leurs risques professionnels, augmentant ainsi les performances des entreprises;
- clarifier et expliquer le processus d'évaluation des risques.



## Ressources

Un large éventail de supports de campagne peut être téléchargé à partir du site internet de la campagne «Lieux de travail sains»: ([www.healthy-workplaces.eu](http://www.healthy-workplaces.eu)).

Ces supports comprennent:

- des faits et des chiffres relatifs aux initiatives des directions et à la participation des travailleurs dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail;
- des rapports et des fiches d'information, y compris les derniers résultats de l'enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents;
- des guides et outils pratiques destinés aux travailleurs et aux cadres;
- des études de cas de bonnes pratiques;
- des présentations PowerPoint sur le thème de la campagne;
- des idées pour organiser les activités de la campagne;
- des informations sur les activités des autres acteurs;
- des vidéos d'animation avec le personnage vedette Napo;
- des affiches et des brochures;
- des liens vers des sites utiles;
- ... et bien d'autres supports.

Toutes les informations sont disponibles en 24 langues à l'adresse [www.healthy-workplaces.eu](http://www.healthy-workplaces.eu)





## Le réseau européen décentralisé de santé et de sécurité

Le principal réseau d'information sur la sécurité et la santé en Europe est composé de points focaux dans les États membres, qui travaillent de concert avec les pays candidats et des pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE). Les points focaux sont désignés par chaque gouvernement comme leur représentant officiel et constituent normalement les organisations nationales de sécurité et de santé. Ils soutiennent nos initiatives par des informations et des commentaires, et travaillent avec des réseaux nationaux parmi lesquels on trouve des représentants du gouvernement ainsi que des travailleurs et des employeurs. Les points focaux coordonnent au niveau national la campagne pour des lieux de travail sains, organisent des événements et désignent des représentants participant à nos groupes d'experts. Ce réseau englobe:

- 37 points focaux dans l'UE, l'AELE, les pays candidats et les pays candidats potentiels;
- 800 membres du réseau de points focaux.

[www.healthy-workplaces.eu/fops](http://www.healthy-workplaces.eu/fops)



## Contacts

### Points focaux des États membres de l'Union européenne

#### **Autriche**

Bundesministerium für Arbeit, Soziales und Konsumentenschutz  
Sektion Arbeitsrecht und Zentral-Arbeitsinspektorat  
Favoritenstraße 7  
1040 Wien  
Austria  
<http://www.bmask.gv.at>  
Ms Martina HÄCKEL-BUCHER  
Tel: +43 1 711 00 22 74  
[martina.haekkel-bucher@bmask.gv.at](mailto:martina.haekkel-bucher@bmask.gv.at)

#### **Belgique**

Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale  
Rue Ernest Blerot 1  
1070 Bruxelles  
Belgium  
<http://www.beswic.be/fr>;  
<http://www.emploi.belgique.be>  
Mr Frank DEHASQUE  
Tel: +32 (0)2 233 42 28  
[frank.dehasque@werk.belgie.be](mailto:frank.dehasque@werk.belgie.be)

#### **Bulgarie**

Ministry of Labour and Social Policy  
Labour Law, Social Security and Working Conditions Directorate  
2 Triaditza Street  
1051 Sofia  
Bulgaria  
<http://bg.osha.europa.eu>  
Mr Atanas KOLCHAKOV  
Tel: +359 (2) 8119 541  
[kolchakov@mlsp.government.bg](mailto:kolchakov@mlsp.government.bg)

#### **Chypre**

Ministry of Labour and Social Insurance  
Department of Labour Inspection  
12, Apellis Str.  
1493 Nicosia  
Cyprus  
Mr Leandros NICOLAIDES  
Tel: +357 2240 5623  
[director@dli.mlsi.gov.cy](mailto:director@dli.mlsi.gov.cy)

#### **République tchèque**

Ministry of Labour and Social Affairs  
Na Porícním právu 1  
128 01 Prague 2  
Czech Republic  
<http://www.mpsv.cz>  
Ms Daniela KUBIČKOVÁ  
Tel: +42 (02) 21 92 23 44  
[daniela.kubickova@mpsv.cz](mailto:daniela.kubickova@mpsv.cz)

#### **Danemark**

Danish Working Environment Authority  
Post Box 1228  
2100 Copenhagen  
Denmark  
<http://www.workinfo.dk>  
Mr Leo MATTHIASSEN  
Tel: +45 722 08540  
[lm@at.dk](mailto:lm@at.dk)

#### **Estonie**

Ministry of Social Affairs  
Working Life Development  
Gonsiori 29  
10147 Tallinn  
Estonia  
<http://www.sm.ee>  
Ms Kristel PLANGI  
Tel: +37 2 626 97 80  
[kristel.plangi@ti.ee](mailto:kristel.plangi@ti.ee)



**Finlande**

Ministry of Social Affairs and Health  
 Department for Occupational Safety and Health  
 PL 33  
 00023 Valtioneuvosto  
 Finland  
<http://www.riskithaltuun.fi>  
 Mr Hannu STÅLHAMMAR  
 Tel: +358 9 160 73 108  
[hannu.stalhammar@stm.fi](mailto:hannu.stalhammar@stm.fi)

**France**

Ministère de l'emploi et de la solidarité  
 Direction des relations du travail (DRT/CT)  
 39-43 quai André Citroën  
 75739 Paris Cedex 15  
 France  
<http://www.travail.gouv.fr>  
 Mr Olivier MEUNIER  
 Tel: +33 1 44 38 25 08 et 27 09  
[olivier.meunier@travail.gouv.fr](mailto:olivier.meunier@travail.gouv.fr)

**Allemagne**

Bundesministerium für Arbeit und Soziales  
 Referat IIIb2 - Grundsatzfragen des Arbeitsschutzes  
 Wilhelmstrasse 49  
 10117 Berlin  
 Germany  
<http://www.bmas.bund.de>  
 Mr Reinhard GERBER  
 Tel: +49 30 18 527 67 66  
[reinhard.gerber@bmas.bund.de](mailto:reinhard.gerber@bmas.bund.de)

**Grèce**

Ministry of Labour and Social Affairs  
 General Directorate of Working Conditions  
 and Health  
 40, Pireos str.  
 10182 Athens  
 Greece  
 Mr Antonios CHRISTODOULOU  
 Tel: +30 210 3214 310  
[christodoulou.osh@yeka.gr](mailto:christodoulou.osh@yeka.gr)

**Hongrie**

OMMF – Hungarian Labour Inspectorate  
 Margit krt. 85  
 1024 Budapest  
 Hungary  
<http://www.ommf.gov.hu>  
 Ms Katalin BALOGH  
 Tel: +36 1 346 94 54  
[baloghk@ommf.gov.hu](mailto:baloghk@ommf.gov.hu)

**Irlande**

Health and Safety Authority  
 Metropolitan Building  
 James Joyce Street  
 Dublin 1  
 Ireland  
<http://www.hsa.ie>  
 Ms Annette SLATER  
 Tel: +353 1 7997800  
[annette\\_slater@hsa.ie](mailto:annette_slater@hsa.ie)

**Italie**

Istituto Nazionale per l'Assicurazione contro  
 gli Infortuni sul Lavoro  
 Dipartimento Processi Organizzativi  
 ex ISPESL  
 Via Alessandria 220/e  
 00198 Roma  
 Italy  
 Ms Francesca GROSSO  
 Tel: +39 06 97892314  
[francesca.grosso@ispesl.it](mailto:francesca.grosso@ispesl.it); [f.grosso@inail.it](mailto:f.grosso@inail.it)

**Lettonie**

State Labour Inspectorate of the Republic of Latvia  
 Kr. Valdemara, 38  
 1010 Riga  
 Latvia  
<http://www.vdi.gov.lv>  
 Ms Linda MATISANE  
 Tel: +371 6 7021 735  
[linda.matisane@vdi.gov.lv](mailto:linda.matisane@vdi.gov.lv)

### **Lituanie**

State Labour Inspectorate of the  
Republic of Lithuania  
Algirdog. 19  
03607 Vilnius  
Lithuania  
<http://www.vdi.lt>  
Ms Nerita ŠOT  
Tel: +370 52 60 34 72  
[nerita.sot@vdi.lt](mailto:nerita.sot@vdi.lt)

### **Luxembourg**

Inspection du travail et des mines  
3, rue des Primeurs  
2361 Strassen  
Luxembourg  
<http://www.itm.lu>  
Mr Paul WEBER  
Tel: +352 478 61 50  
[paul.weber@itm.etat.lu](mailto:paul.weber@itm.etat.lu)

### **Malte**

Occupational Health and Safety Authority  
Communications & PR  
17 Edgar Ferro' Street  
PTA 1533 Pieta'  
Malta  
<http://www.ohsa.org.mt>  
Mr Remigio BARTOLO  
Tel: +356 21 24 76 77/8  
[remigio.j.bartolo@gov.mt](mailto:remigio.j.bartolo@gov.mt)

### **Pays-Bas**

TNO Work & Employment  
P.O Box 718  
2130 AS Hoofddorp  
Netherlands  
<http://www.tno.nl/arbeid>  
Mr Henk SCHRAMA  
Tel: +31 (0) 88 86 65 234  
[henk.schrama@tno.nl](mailto:henk.schrama@tno.nl)

### **Pologne**

Central Institute for Labour Protection –  
National Research Institute  
ul. Czerniakowska 16  
00-701 Warszawa  
Poland  
<http://www.ciop.pl>  
Ms Wioleta KLIMASZEWA  
Tel: +48 22 623 36 77  
[focalpoint.pl@ciop.pl](mailto:focalpoint.pl@ciop.pl)

### **Portugal**

Autoridade para as Condições de Trabalho  
Av. Casal Ribeiro, 18 - A  
1000-092 Lisboa  
Portugal  
<http://www.act.gov.pt>  
Ms Maria Manuela CALADO CORREIA  
Tel: +351 213 308 700  
[manuela.calado@act.gov.pt](mailto:manuela.calado@act.gov.pt)

### **Roumanie**

The National Research and Development Institute  
on Occupational Safety  
35 A, Ghencea Blvd., Sector 6,  
061692 Bucharest  
Romania  
<http://www.protectiamuncii.ro>  
Ms Ioana Georgiana NICOLESCU  
Tel: +40 21 313 31 58  
[georgiana.niculescu@gmail.com](mailto:georgiana.niculescu@gmail.com)

### **Slovaquie**

Národný inšpektorát práce  
Masarykova 10  
040 01 Košice  
Slovakia  
<http://www.nip.sk>  
Ms Laurencia JANČUROVÁ  
Tel: +421 55 797 99 27  
[laurencia.jancurova@ip.gov.sk](mailto:laurencia.jancurova@ip.gov.sk)

**Slovénie**

Ministry of Labour, Family and Social Affairs  
Kotnikova, 28  
1000 Ljubljana  
Slovenia  
<http://www.gov.si>  
Ms Vladka KOMEL  
Tel: +386 01/369 77 00  
[vladka.komel@gov.si](mailto:vladka.komel@gov.si)

**Espagne**

Instituto Nacional de Seguridad e Higiene  
en el Trabajo  
c/Torrelaguna 73  
28027 Madrid  
Spain  
Ms Belén PEREZ-AZNAR  
Tel: +34 91 363 41 00  
[pfocalagenciaeuropea@insht.meyss.es](mailto:pfocalagenciaeuropea@insht.meyss.es)

**Suède**

Arbetsmiljöverket  
Management Staff  
112 79 Stockholm  
Sweden  
<http://www.av.se>  
Ms Barbro KÖHLER KRANTZ  
Tel: +46 8 730 95 63  
[barbro.kohler.krantz@av.se](mailto:barbro.kohler.krantz@av.se)

**Royaume-Uni**

Health and Safety Executive  
Caxton House  
Tothill Street  
London  
SW1H 9NA  
<http://www.hse.gov.uk>  
Mr Stuart BRISTOW  
[uk.focalpoint@hse.gsi.gov.uk](mailto:uk.focalpoint@hse.gsi.gov.uk)

**Points focaux des pays de l'AELE****Islande**

Administration for Occupational Safety and Health  
Bildshofdi 16  
110 Reykjavik  
Iceland  
<http://www.vinnueftirlit.is>  
Ms Inghildur EINARSDÓTTIR  
Tel: +354 550 46 00  
[inghildu@ver.is](mailto:inghildu@ver.is)

**Liechtenstein**

Amt für Volkswirtschaft  
Health and Safety at Work  
Gerberweg 5  
9490 Vaduz  
Liechtenstein  
[http://www.firstlink.li/regierung/amt\\_volksw.htm](http://www.firstlink.li/regierung/amt_volksw.htm)  
Mr Robert HASSLER  
Tel: +423 236 68 71  
[robert.hassler@avw.llv.li](mailto:robert.hassler@avw.llv.li)

**Norvège**

Norwegian Labour Inspection Authority  
Statens hus  
7468 Trondheim  
Norway  
<http://www.arbeidstilsynet.no>  
Ms Gro OLSVOLD  
Tel: +47 73 19 97 00  
[gro.olsvold@arbeidstilsynet.no](mailto:gro.olsvold@arbeidstilsynet.no)

**Suisse**

SECO - Staatssekretariat für Wirtschaft  
Effingerstrasse 31  
3003 Bern  
Switzerland  
<http://www.seco.admin.ch>  
Dr Eduard BRUNNER  
Tel: +41 (43) 433 22 21 30  
[eduard.brunner@seco.admin.ch](mailto:eduard.brunner@seco.admin.ch)

**Points focaux des pays candidats  
et des pays candidats potentiels**

**Albanie**

State Inspectorate of Labour  
Inspektorati Shtetëror i Punës  
Rr. Kavajes no 35  
Tirana  
Albania  
Mrs Frosina GJINO  
Tel: +355 4 251348  
fgjino@hotmail.com

**Croatie**

Ministry of Economy, Labour and Entrepreneurship  
Directorate for Labour and Labour Market  
Ulica grada Vukovara 78  
10 000 Zagreb  
Croatia  
<http://www.mingorp.hr>  
Mr Zdravko MURATTI  
Tel: +385 (0)1 6109 230  
zdravko.muratti@mingorp.hr

**Ancienne République yougoslave de Macédoine**

Macedonian Occupational Safety  
and Health Association  
29 noemvri br. 50  
1000 Skopje  
Former Yugoslav Republic of Macedonia  
Mr Ljupcho KOCHOVSKI  
Tel: +389 2 2774 868  
ljupco.k@mzzpr.org.mk

**Monténégro**

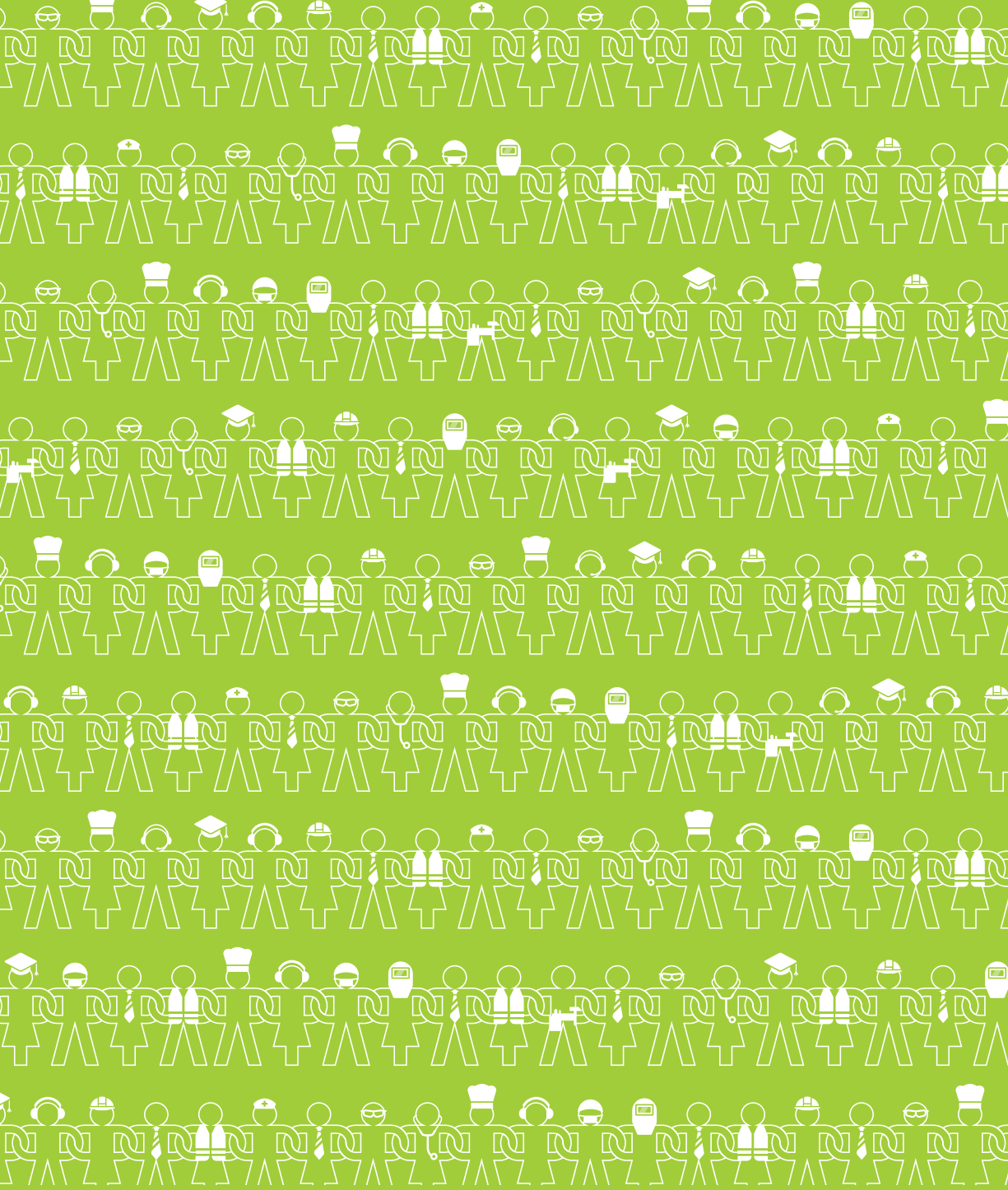
Ministry of Labour and Social Welfare  
Labour Inspection for Safety at Work  
Rimski trg 46  
20000 Podgorica  
Montenegro  
Mr Zlatko POPOVIC  
Tel: +38220655513  
zlatkopuznr@t-com.me

**Serbie**

Ministry of Labour, Employment and Social Policy  
Occupational Safety and Health Directorate  
Nemanjina 22-26  
11000 Belgrade  
Serbia  
Mr Nenad VLADIC  
Tel: +381 11 306 17 38  
nenad.vladic@minrz.s.rs

**Turquie**

Ministry of Labour and Social Security  
General Directorate of Occupational Health and  
Safety  
Inönü Bulvari, I Blok, No. 42, Kat. 4  
06100 Emek Ankara  
Turkey  
<http://www.csgb.gov.tr>  
Mr Kasim ÖZER  
Tel: +90 312 215 50 21  
kozer@csgb.gov.tr



Guide de la campagne — L'encadrement à l'initiative avec la participation des travailleurs en matière de sécurité et de santé au travail  
Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne  
2012 — 30 p. — 16,2 x 25 cm

ISBN 978-92-9191-525-5  
doi:10.2802/88536

Concept et design: Krís Kras Design, Pays-Bas

Les photographies ont été prises sur les sites britanniques de Baxter Healthcare, d'Ideal Standard, de Pirelli Tyres et de Toyota Material Handling. Nous remercions nos partenaires pour leur généreux soutien.

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

## **L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)**

contribue à faire de l'Europe un lieu de travail plus sûr, plus sain et plus productif. L'Agence mène des activités de recherche et de développement, diffuse des informations fiables, équilibrées et impartiales en matière de sécurité et de santé, et organise des campagnes de sensibilisation à l'échelle européenne. Créée par l'Union européenne en 1996 et établie à Bilbao, en Espagne, l'Agence réunit des représentants de la Commission européenne, des gouvernements des États membres, des organisations d'employeurs et de travailleurs, ainsi que des experts réputés de chacun des États membres de l'EU-27 et au-delà.

## **Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail**

Gran Vía 33, 48009 Bilbao, ESPAGNE  
Tél. +34 944794360  
Fax +34 944794383  
Courriel: [information@osha.europa.eu](mailto:information@osha.europa.eu)

<http://osha.europa.eu>

ISBN 978-92-9191-525-5



9 789291 915255



Office des publications